

Police MAG

4^e Trim 2018

Le trimestriel de votre zone de police **Mons - Quévy**



**Nos nouveaux investissements radars :
des résultats impressionnants**

> PAGE 3

DISPATCHING LOCAL :
notre zone de police est maintenant autonome

> PAGE 6



*La présence de terrain
reste en effet
la meilleure manière
de prévenir les faits
de délinquance.*

Mes chers concitoyens,

La sécurité constitue une préoccupation légitime de nombreux Belges, et bien entendu, celle de nombreux habitants du Grand Mons.

De l'aveu même du Ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, il manque 3.700 policiers dans notre pays. Cette situation dramatique, due à un désinvestissement du Gouvernement fédéral dans les services de justice et de police, a un impact évident sur le sentiment d'insécurité dans notre pays.

La situation des parquets n'est guère plus heureuse : il y manque de nombreux magistrats et cela contribue au sentiment d'impunité qui se développe lui aussi en Belgique.

C'est pourquoi notre nouveau Collège communal réclame l'engagement de 100 nouveaux policiers aux autorités fédérales. Cela permettrait à Mons de se rapprocher de la même proportion de policiers par habitants que des villes telles que Liège ou Charleroi.

Mais indépendamment de nos exigences à l'égard du fédéral, nous prendrons nos responsabilités au niveau communal : comme je l'ai indiqué lors de ma prise de fonction comme Bourgmestre, je souhaite créer une Brigade anti criminalité destinée prioritairement aux quartiers sensibles et constituée progressivement de 24 policiers spécialisés d'ici la fin de la législature (2018-2024). La présence de terrain reste en effet la meilleure manière de prévenir les faits de délinquance.

Nous travaillerons également à une plus grande disponibilité policière dans nos villages, car la proximité reste un levier important de prévention et une réponse aux attentes de nombre d'entre-vous.

Au-delà de cette volonté forte, nous avancerons également en matière d'installation de caméras (tout en installant une commission de protection de la vie privée), de manière ciblée, en fonction des besoins.

Enfin, la lutte contre la vitesse fera l'objet d'un plan d'investissement spécifique afin de faire en sorte que nos chaussées soient mieux sécurisées, par l'installation de radars répressifs. Si le Gouvernement wallon n'assure pas de suivi à nos demandes en la matière (les routes principales qui traversent nos villages et qui pénètrent dans le centre de Mons ne sont généralement pas des voiries dépendant de la Ville), nous assumerons nos responsabilités et installerons nous-mêmes ces radars, même si cela ne dépend normalement pas de nous.

Il en va de la qualité de vie et de la sécurité de nombreux habitants de nos villages.

Le travail ne manquera donc pas, mais soyez assurés que je mettrai tout en œuvre pour que les questions de sécurité constituent une priorité !

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous, et meilleurs vœux pour 2019 !

Avec mes sentiments dévoués,

Nicolas MARTIN
Bourgmestre de
la Ville de Mons





NOS NOUVEAUX INVESTISSEMENTS RADARS : DES RÉSULTATS IMPRESSIONNANTS

Différents moyens sont utilisés par la zone de police Mons/Quévy afin d'assurer au mieux la sécurité routière.

Parmi ceux-ci, le **lidar**, mis à la disposition de la Zone une fois par mois, est un dispositif déplaçable qui contrôle la vitesse des véhicules à un endroit bien précis. À cela, s'ajoute le **radar NK7**, appartenant à la zone de police, qui est un dispositif mobile pouvant contrôler la vitesse des conducteurs jusqu'à 6 bandes. Utilisant une technologie infrarouge, le « flash » est indétectable.

Le véhicule **Automatic Plate Number Recognition (ANPR)** est un nouvel investissement de la zone permettant une reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation. Il est actuellement utilisé en conditions réelles uniquement en vue de la formation des membres du personnel et il scanne, en moyenne, entre 6 000 et 10 000 plaques sur une pause de 8 heures.

LES CHIFFRES POUR 2018...

> LIDAR

DATE ET LIEU	LIMITE DE VITESSE	VÉHICULES CONTRÔLÉS	INFRACTIONS	VITESSE LA PLUS ÉLEVÉE
JANVIER > Rue Ferrer à Cuesmes	50 km/h	32 074	385	104 km/h
FÉVRIER > N40 direction Mons carrefour La Barrière	70 km/h	27 263	410	140 km/h
MARS > Ch. Roi Baudouin	70 km/h	57 119	1 125	164 km/h
AVRIL > N40 direction Spiennes entrée d'Harmignies	50 km/h	33 138	490	115 km/h
MAI > Chaussée du Roelux	70 km/h	58 887	147	149 km/h
JUIN > Avenue Foch	50 km/h	24 439	561	119 km/h
SEPTEMBRE > Route de Wallonie	90 km/h	65 013	466	137 km/h
OCTOBRE > Rue de Bavay	50 km/h	35 079	1 321	115 km/h
TOTAUX		333 012	4 905	

FAIT ALARMANT : Un véhicule a été contrôlé à **164 km/h** sur une chaussée dont la limitation de vitesse est fixée à 70 km/h !

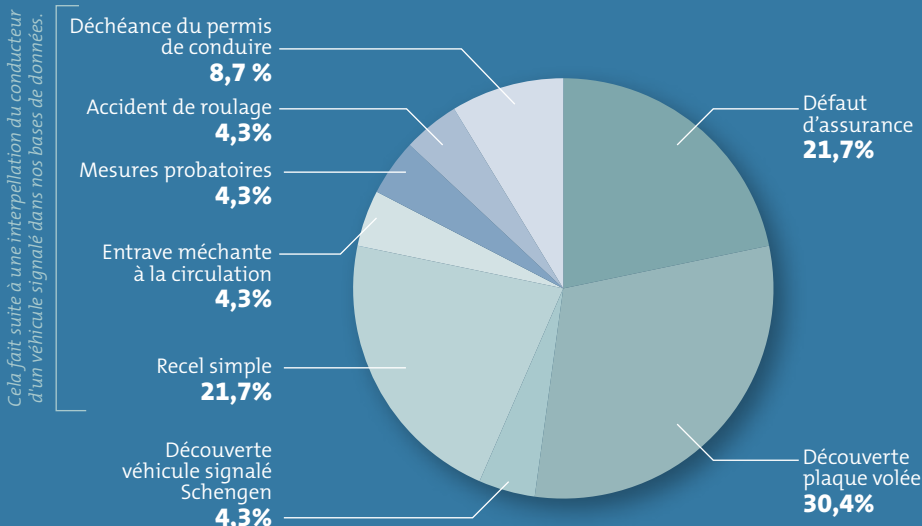


> RADAR MOBILE – NK7

COMMUNES CONCERNÉES	VÉHICULES CONTRÔLÉS	INFRACTIONS
Mons, Hyon, Mesvin et Spiennes	86 690	4 753
Saint-Denis, Obourg, Havré, Saint-Symphorien et Villers-Saint-Ghislain	52 159	5 425
Jemappes, Ghlin, Flénu, Cuesmes, Nimy et Maisières	151 328	10 491
Entité de Quévy	32 123	3 536
TOTAUX	322 300	24 205

Véhicule ANPR

Les chiffres ci-dessous représentent le nombre de PV simplifiés établis en 5 sorties.



Le logiciel du véhicule ANPR permet d'analyser la plaque en faisant ressortir différentes informations telles qu'un défaut d'assurance, de contrôle technique, une plaque radiée ou volée. Le logiciel permet également de retracer les trajets d'éventuels suspects.



Vos commissariats



policemonsquevy

@policemonsquevy

WWW.POLICEMONSQVEVY.BE

Rue de la Gendarmerie 63 / C
7040 Quévy
Tél : 065 979 245
Zp.monsquevy.quevy@police.belgium.eu



Police

Mons-Quévy

de quartier

COMMISSARIAT D'HAVRÉ

HORAIRE : De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

TEL. 065/979 235

VOTRE COMMISSAIRE : Daniel FORGE

LE RESPONSABLE DES SECTEURS :

H1/H3 – Inspecteur Principal Olivier DEWISE

H2/H3 – Inspecteur Principal Pascal DUPONT

VOS INSPECTEURS DE QUARTIER :

H1	Gaëtan DUFIEF Fabrice GILLARD
H2	Christel BROHEZ François MARQUANT
H3	Catherine CHEVALIER

COMMISSARIAT DE MONS

HORAIRE : De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

TEL. 065/979 215

VOTRE COMMISSAIRE : Céline VERLINDEN

LES RESPONSABLES DES SECTEURS :

C1 – Inspecteur Principal Sébastien MOINEAU
Inspecteur Principal Gaëtan LEMAIRE

C2/C3/C4 – Inspecteur Principal Fabrice FLAMENT
Inspecteur Principal Fanny BROHEZ

VOS INSPECTEURS DE QUARTIER :

C1	David BECQUEREAU Sophie BLANQUET Elody DEBAY Aurore DUMONT Marie FASTRES Elisabeth HEYEZ François JOUNIAUX Valentin LAFOT Emmanuel SERMANT Frédéric THAYSE
C2	Sophie CORDIER Laetitia VILLANUEVA Irina KAPUZSINSKI Laetitia LHOIR Ludivine DECAMPS
C3	Sven DEHON Géraldine DUSART Isma IDLI Sarah QUARANTA
C4	Loïc HONOREZ Vincent VIVIER

COMMISSARIAT DE QUÉVY

HORAIRE : De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

TEL. 065/979 245

VOTRE COMMISSAIRE : Claude TIS

LES RESPONSABLES DES SECTEURS :

Q1/Q2 – Inspecteur Principal Sébastien SOUMOIS

VOS INSPECTEURS DE QUARTIER :

Q1	Thierry MASSE Delphine GOBIER Laurence VOS Franky GILSON
Q2	Emmanuel BURY Justin CAVALLUCCI Pascal DE COOMAN Michel WOLFS

COMMISSARIAT DE JEMAPPES

HORAIRE : De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

TEL. 065/979 255

VOS COMMISSAIRES : Cynthia TIS, Robert ZATELLA

LES RESPONSABLES DES SECTEURS :

J1/J2 – Inspecteur Principal Patrick THIBAUT

J3/J4/J5 – Inspecteur Principal Frédéric DEMARCIN

J6/J7 – Inspecteur Principal Marc VERDURE

VOS INSPECTEURS DE QUARTIER :

J1	Sabine SORNASSE Sylvie ROBIN
J2	Damienne GENGOUX Salomé LECLERCQ
J3	David VERLEZ Cédric GAUTIEZ
J4	Pascal ALSTEEN Massimo CORDA
J5	Ronald DELAERE Julie BASELLO
J6	Julie HUBERLANT Jean-François CLAUZ
J7	Frédéric LION Mathieu FLAMAND

Pour joindre votre inspecteur de quartier, former le numéro du commissariat concerné entre 8h00 et 13h00.

Numéro en cas d'urgence : **101**
Numéro de dispatching local : **9115**



Dispatching des interventions : notre zone de police est maintenant autonome



Lorsqu'un appel est passé au 101, il est traité par un call taker (téléphoniste) qui encode l'ensemble des informations et les transmet ensuite à un dispatcheur. Ce dernier a une vue sur les équipes disponibles et leur assigne les interventions. Jusqu'à présent, l'ensemble de ce processus était réalisé par la Police Fédérale dispatchant également d'autres zones de la Province.

Afin d'améliorer la qualité du processus, la Zone de Police Mons/Quévy a décidé d'investir dans son propre dispatching et de l'accueillir au sein de son commissariat central. L'intérêt majeur étant de disposer de dispatcheurs internes à la zone possédant donc une plus grande connaissance des spécificités montoises, des attentes de la population et des directives internes.

Selon une obligation légale, les appels d'urgence (101) parviennent toujours au Centre d'Information et de Communication de la Police Fédérale, mais, après encodage, ils sont transmis via nos systèmes informatiques à nos dispatcheurs internes en temps réel.

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES FONCTIONS AU SEIN DU DISPATCHING ZONAL ?

18 membres du personnel font partie de l'équipe. Chaque jour, 4 d'entre eux se relaient le jour et 3 travaillent de nuit. Le poste principal est celui de **dispatcheur** qui assigne les interventions aux équipes de terrain et fixe les priorités.

L'accessibilité pour le citoyen est améliorée de façon significative. Pour les numéros généraux, un **téléphoniste** désigné répond à 140 appels par jour en moyenne*.

Un **opérateur caméras** est présent de jour comme de nuit. Il surveille l'ensemble des secteurs couverts par nos caméras urbaines et détecte également les incivilités ou les infractions de roulage et peut dresser, le cas échéant, un avertissement ou procès-verbal. Celui-ci s'occupe également de la gestion des bornes et relève les dysfonctionnements urbains qu'il transmet aux services de la Ville (éclairage défectueux, dégradation de voirie...). Sur une période d'un mois, 281 automobilistes ont été verbalisés pour des stationnements dangereux ou se sont vus dresser un avertissement.

“ Un opérateur en appui aux policiers sur le terrain réalise les contrôles d'identité ou de véhicules dans les bases de données policières. ”

L'opérateur caméras peut également détecter des situations suspectes telles que des dégradations, un vol ou une agression. Une équipe est ensuite dirigée directement sur place et l'opérateur caméras peut alors aider à localiser l'auteur en fuite.

Un **opérateur en appui** aux policiers sur le terrain réalise les contrôles d'identité ou de véhicules dans les bases de données policières.

Notre dispatching est maintenant totalement autonome et fonctionnel. Quelques aménagements mobiliers compléteront sous peu l'ergonomie de travail.

* chiffres de octobre 2018





DERNIER DÉLAI POUR DÉCLARER VOS ARMES À FEU : LE 31 DÉCEMBRE 2018 !

La loi du 07/01/2018 relative à la détention et au commerce des armes à feu accorde à tous les détenteurs d'armes une nouvelle période d'amnistie !

1) Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?

a) Je détiens une arme à feu :

- déclarée légalement entre le 09/06/2001 et le 08/06/2006;
- détenue illégalement depuis le 01/11/2008 (= je ne me suis pas mis en ordre avec la loi du 08/06/2006 qui m'imposait de demander le renouvellement de mon autorisation de détention);
- détenue illégalement (= non déclarée) depuis toujours;
- de quelque type que ce soit (arme de défense (ex : carabine 22 LR), de chasse (calibre 12 ou 16 ou 20 ou 410) ou dite de « collection » (ex : mauser K98 1936));
- fabriquée à partir de 1895;

b) et/ou je détiens des munitions (tous calibres),

c) et/ou je détiens un ou des chargeur(s),

J'ai la possibilité, depuis le 1^{er} mars 2018 de :

- me mettre en conformité avec la loi et de demander (ou de renouveler) une autorisation de détention pour ces armes/munitions/chargeurs;
- de faire ABANDON VOLONTAIRE de ces armes/munitions/chargeurs;
- de faire neutraliser les armes/chargeurs
- de céder ces armes/chargeurs/munitions à une personne autorisée à les détenir (par exemple un armurier)
- de demander un agrément de collectionneur pour les armes et/ou les munitions et/ou les chargeurs.

2) Quelle est la durée de cette amnistie ?

L'amnistie s'étend du 01/03/2018 au 31/12/2018.

3) Que dois-je faire ?

Je dois prendre contact au plus vite avec le service ARMES de ma Police locale afin d'exposer ma situation et de fixer un rendez-vous en vue :

- d'obtenir l'autorisation provisoire utile (modèle 6A) si je veux garder, céder, faire neutraliser ou collectionner mon (mes) arme(s) et/ou munitions et/ou chargeur(s);
- de procéder à leur abandon volontaire éventuel.

4) Combien cela me coûtera-t-il ?

– La procédure de déclaration auprès de la Police locale est gratuite. Suite à cette déclaration, la procédure qui suivra auprès de Monsieur le Gouverneur sera, quant à elle, payante tant pour l'obtention d'une (ou des) autorisation(s) de détention que d'un agrément de collectionneur.

– La procédure de neutralisation est payante auprès du Banc d'épreuve de Liège, seul compétent pour procéder à cette opération.

5) Quels sont les risques encourus si je ne me mets pas en ordre ?

Si vous détenez illégalement des armes à feu soumises à autorisation, des munitions ou des chargeurs d'armes à feu soumises à autorisation et vous ne les faites pas régulariser, vous risquez d'encourir une peine d'emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende de 100 euros à 25 000 euros.

6) À qui puis-je m'adresser ?

Service armes de la Zone de Police Mons/Quévy

Tél: 065 979 078

**76 Boulevard Saintelette
7000 MONS**

Prenez contact au plus vite avec le service ARMES de la Zone de police Mons-Quévy afin d'exposer votre situation et de fixer un rendez-vous.





Commémorations des 100 ans de l'armistice de la Première Guerre Mondiale



Du 09 au 11 novembre 2018 se sont déroulées, dans l'entité de Mons et villes alentours, plusieurs cérémonies de commémoration des 100 ans de l'armistice de la Première Guerre Mondiale.

Les événements principaux sur Mons étaient organisés par la Ville, en collaboration avec le Ministère des Anciens Combattants du Canada, eu égard à la libération de la Ville par les Forces Armées Canadiennes en 1918. Une délégation officielle du Gouvernement canadien était

présente. Les Forces Armées Canadiennes actuelles ont participé également en appui commémoratif aux événements avec une représentation de quelques 140 membres.

L'organisation de ces événements a nécessité une mobilisation de la Police à différents niveaux. Un appui spécialisé a été fourni par la Police Fédérale. Parmi les différentes missions policières, l'encadrement des VIP a nécessité un appui policier. La Gouverneure Générale du Canada Julie Payette était présente lors des commémorations au cimetière militaire

de Saint-Symphorien. Le Prince Laurent et le Premier Ministre Charles Michel ont également participé à certaines festivités.

Tout au long de ces quatre jours de service d'ordre spécifique, plus de 2400 heures de service ont été prestées réparties sur 271 prestations de policiers. La coordination des différentes missions s'est parfaitement déroulée grâce à un travail de qualité fourni par chacun des policiers engagés. Le travail remarquable de partenariat avec les autres services de secours et les gardiens de la paix est également à mettre en évidence.

Police Mag n° 48 / Décembre 2018

Paraît quatre fois par an
Éditeur responsable : Marc GARIN
Commissaire Divisionnaire – Chef de Corps
Boulevard Sainctelette, 76 – 7000 Mons
Numéro général : 065 97 9000

Rédaction :
Stéphanie COUPEZ, chargée de communication
Laurie LARCIN, stagiaire
zp.monsquevy.communication@police.belgium.eu – T. 065 97 91 52

Photo de couverture : Stéphanie COUPEZ
Photos : Stéphanie COUPEZ,
Sgt Johanie Maheu, Rideau Hall © BSGG, 2018

Gestion et coordination en imprimerie :
Daniel GRASSELLI – 0475 814 526

Tirage : 45.000 exemplaires, distribués gratuitement
dans tous les foyers montois et de Quévy.

 policemonsquevy /  @policemonsquevy



Police
Mons-Quévy